

*Innovation,
Opportunity,
Equity*



THE LAUNCH
OF GLOBAL
TRADE
NEGOTIATIONS

2003



A NEW ERA IN WORLD TRADE

Over the last 50 years, the world's economy has undergone a transition as fundamental as that of the Industrial Revolution. The movement of capital, goods, services and information has accelerated, ushering in a new era in trade relations between countries.

At first those relations were regulated by the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), adopted in 1948 by 23 of the world's trading nations. After more than fifty years and eight rounds of negotiations, average industrial tariffs have dropped from 40% to less than 4%—and global trade has increased more than a hundredfold.

But the growing economic interdependence of the world's countries and the increasing complexity of global commerce demanded a new set of ground rules and a new organization to manage them. In 1995, the World Trade Organization (WTO) was established by 128 countries; it now has 146 members.

The WTO's goal is to ensure that trade flows smoothly, freely, fairly and predictably. It administers trade agreements, settles trade disputes, acts as a forum for discussion and negotiation, and helps developing countries participate as equal members. Decisions on the negotiating agenda and final trade agreements are reached by consensus. Trade disputes are solved by impartial dispute resolution panels.

The WTO's top decision-making body is the Ministerial Conference—chiefly trade ministers from each member country meeting at least once every two years. In November 2001 Ministers met in Doha, Qatar, and launched a new round of trade liberalization negotiations that are currently underway in Geneva.

THE "DOHA DEVELOPMENT AGENDA"

The Doha Ministerial meeting reaffirmed the international community's commitment to trade liberalization, and enunciated the "Doha Development Agenda," reflecting many of the concerns of developing countries.



16745-4360 E1
11 703435 (67



Dept. of Foreign
des Affaires é

JAN 17 2005

DOHA MEETING RESULTS

WTO members have undertaken to:

- move toward the reduction and eventual phase-out of all agricultural export subsidies and trade-distorting domestic support, and the reduction of other barriers to trade in agricultural products;
- review the relationship between WTO rules and the trade obligations agreed to under international environmental agreements;
- clarify and improve rules governing anti-dumping, subsidies and countervailing duties;
- reduce or eliminate import duties and non-tariff barriers to non-agricultural products;
- improve the dispute settlement mechanism;
- interpret rules so that developing countries have access to vital medicines while still protecting patents;
- set firm timetables for ongoing negotiations on liberalizing trade in services;
- deepen work on transparency in government procurement, foreign investment and competition;
- allow developing countries to adapt to WTO rules at a pace appropriate to their needs; and
- work toward a more transparent and accountable WTO.



16740-436(A)

16740435(07)



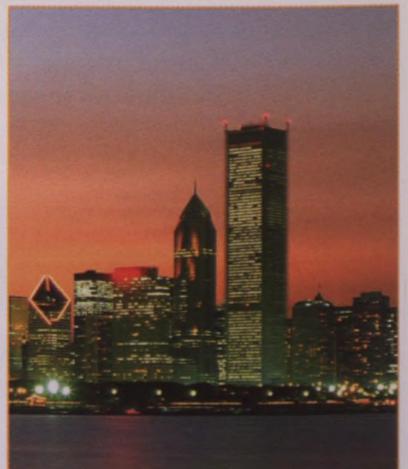
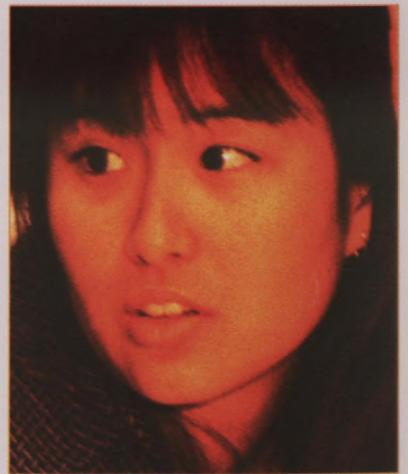
WHAT DOES THIS MEAN FOR CANADA?

Canada is a major trading nation; an estimated one in four of our jobs depends on exports, which represent about 41% of our gross domestic product. In 2002, Canada's total two-way trade in goods and services was \$891 billion, or \$2.4 billion every day. However, while most foreign products enter Canada duty-free or at fairly low tariff rates, some of our exports face very high tariffs (in some cases more than 100%).

Trade liberalization is sure to benefit Canadian exporters, the vast majority of which are small or medium-sized enterprises. Canadian businesses are world-class, and our trade in the fast-growing services sector is likely to expand significantly. This will result in increased productivity and competitiveness, and greater access to technology, investment and customers.

The country as a whole will benefit as well: a growing body of research strongly suggests that open trade means better jobs, higher incomes, greater revenues for social programs and better prices for consumers. And in a fair, rules-based system, all countries—including developing countries—stand to benefit as well.

The Doha Development Agenda addresses a number of our key concerns, including market access for agricultural products, clarification of rules on anti-dumping and subsidies, transparency in government procurement, continued liberalization in the services sector, facilitation of e-commerce, and reduction of red tape. A package of measures aimed at helping developing countries to adapt to WTO rules reflects the priorities Canada had set before going into the negotiations. And as usual, Canada has not committed to any negotiations that would open up its health, public education or cultural sectors.





WHAT'S NEXT?

The deadline for the current round of trade negotiations is January 1, 2005. There are already a number of commitments to reduce tariffs and remove barriers by that date, and more will be negotiated among WTO members.

Ministers will meet at the 5th Ministerial Conference in Cancun in September 2003 to assess the issues and to take decisions on the negotiating agenda.

For more information

Department of Foreign Affairs and International Trade Web sites on trade negotiations and agreements, and the WTO
www.tradeagreements.gc.ca
www.wto.gc.ca

How Canada's Trade Commissioner Service can help exporters sell to foreign markets
www.infoexport.gc.ca

To obtain copies of this brochure and other DFAIT publications:

Enquiries Service (SXGI), Department of Foreign Affairs
and International Trade

125 Sussex Drive, Ottawa, Ontario K1A 0G2

Tel.: 1-800-267-8376 (toll-free) or (613) 944-4000

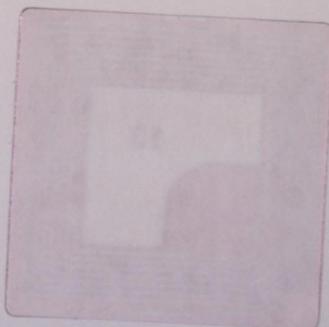
Fax: (613) 996-9709

E-mail: enqserv@dfait-maeci.gc.ca

© Minister of Public Works and Government Services Canada – 2003

Catalogue No.: E2-455/2003

ISBN 0-662-67224-0





*Innovation,
possibilités,
équité*



LE LANCEMENT
DES NÉGOCIATIONS
COMMERCIALES
INTERNATIONALES

2003



UNE NOUVELLE ÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL

Au cours des 50 dernières années, l'économie mondiale a connu une transition aussi fondamentale que celle suscitée par la révolution industrielle. Les mouvements de capitaux, de

biens, de services et d'information se sont accélérés, marquant le début d'une nouvelle ère de relations commerciales entre les pays.

Au début, ces relations étaient régies par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), établi en 1948 par 23 nations commerçantes. Après plus de 50 ans et huit séries de négociations, les tarifs industriels moyens sont passés de 40 % à moins de 4 % — et le volume des échanges commerciaux internationaux a été multiplié par 100.

Toutefois, l'interdépendance économique croissante des pays et la complexité grandissante du commerce international ont rendu nécessaires l'établissement de nouvelles règles de base et la création d'une nouvelle organisation pour les gérer. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été créée en 1995 par 128 pays et compte maintenant 146 membres.

L'objectif de l'OMC consiste à veiller à ce que les échanges s'effectuent de façon ordonnée, libre, équitable et prévisible. L'OMC gère les accords commerciaux, règle les différends commerciaux, sert de forum de discussion et de négociation, et aide les pays en développement à participer pleinement aux discussions au même titre que les autres pays membres. Les décisions relatives au programme de négociations et aux accords commerciaux définitifs sont prises par consensus. Les différends commerciaux sont résolus par des groupes spéciaux de règlement des différends qui sont impartiaux.

La Conférence ministérielle, le plus haut organe de décision de l'OMC, est principalement composée des ministres du Commerce de chaque pays membre.

Ces ministres se réunissent au moins une fois tous les deux ans. En novembre 2001, les ministres se sont rencontrés à Doha, au Qatar, et ont lancé une nouvelle série de négociations sur la libéralisation du commerce qui sont en cours à Genève.



LE « PROGRAMME DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEMENT »

La Conférence ministérielle de Doha a permis de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale à l'égard de la libéralisation des échanges commerciaux. Le « Programme

de Doha pour le développement » reflète bon nombre des inquiétudes des pays en développement.



LES RÉSULTATS DE DOHA

Les membres de l'OMC se sont engagés à prendre les mesures suivantes :

- viser la réduction et, à long terme, l'élimination, de toutes les subventions agricoles à l'exportation et des soutiens internes qui faussent les échanges, ainsi que la réduction d'autres obstacles au commerce des produits agricoles;
- examiner la relation entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales convenues en vertu d'accords environnementaux internationaux;
- clarifier et améliorer les règles régissant les droits antidumping, les subventions et les droits compensateurs;
- réduire ou éliminer les droits à l'importation et les barrières non tarifaires touchant les produits non agricoles;
- améliorer le mécanisme de règlement des différends;
- interpréter les règles de manière à ce que les pays en développement aient accès à des médicaments importants tout en protégeant les brevets;
- établir des calendriers fermes pour la tenue de négociations continues sur la libéralisation du commerce des services;
- approfondir les discussions sur la transparence des marchés publics, l'investissement étranger et la concurrence;
- permettre aux pays en développement de s'adapter aux règles de l'OMC à un rythme approprié à leurs besoins;
- oeuvrer à la création d'une OMC plus transparente et davantage tenue de rendre compte.



CE QUE CELA SIGNIFIE POUR LE CANADA

Le Canada est une grande nation commerçante; environ un emploi sur quatre dépend des exportations, ce qui représente environ 41 % de notre produit intérieur brut. En 2002, le total des échanges bilatéraux de biens et de services du Canada s'élevait à 891 milliards de dollars, soit 2,4 milliards de dollars par jour. Cependant, bien que la plupart des produits étrangers entrent sur le territoire canadien exempts de droits ou imposés à des taux tarifaires passablement bas, certaines de nos exportations, par contre, font l'objet de droits de douane très élevés (parfois plus de 100 %).

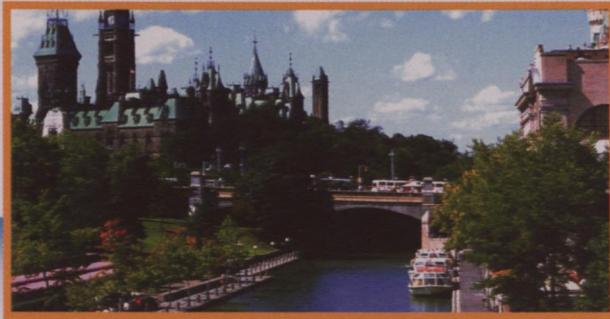


La libéralisation du commerce profitera nettement aux exportateurs canadiens qui sont, en grande majorité, des petites et moyennes entreprises. Les entreprises canadiennes sont de classe mondiale, et nos échanges dans le secteur des services devraient augmenter considérablement. Cela aura pour effet d'accroître la productivité et la concurrence, et de faciliter l'accès à la technologie, à l'investissement et aux consommateurs.

Le pays dans son ensemble en sortira gagnant : les travaux de recherche sont de plus en plus nombreux à indiquer que l'ouverture du commerce entraîne de meilleurs emplois, des revenus plus élevés, des recettes plus importantes pour les programmes sociaux et de meilleurs prix pour les consommateurs. Aussi, dans le cadre d'un système équitable et fondé sur des règles, tous les pays, y compris les pays en développement, en sortiront gagnants.

Le Programme de Doha pour le développement aborde un certain nombre des préoccupations clés du Canada, notamment l'accès aux produits agricoles, la clarification des règles sur les droits antidumping et les subventions, la transparence des marchés publics, la poursuite de la libéralisation du secteur des services, la facilitation du commerce électronique et la réduction des formalités administratives. Un train de mesures destiné à aider les pays en développement à s'adapter aux règles de l'OMC reflète également les priorités canadiennes défendues dans ces négociations. Enfin, comme d'habitude, le Canada n'a entrepris aucune négociation visant à ouvrir ses secteurs de la santé, de l'enseignement public et de la culture.





LES PROCHAINES ÉTAPES

L'échéance de la série de négociations commerciales actuellement engagée est le 1^{er} janvier 2005. Un certain nombre d'engagements ont déjà été pris pour réduire les tarifs et éliminer les obstacles au commerce d'ici cette date, et d'autres seront négociés entre les membres de l'OMC.

Les ministres se réuniront à la cinquième Conférence ministérielle, qui se déroulera à Cancun en septembre 2003, pour évaluer les questions et prendre des décisions concernant le programme de négociation.



Pour plus de renseignements

Les sites Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sur les négociations et les accords commerciaux, et sur l'OMC

www.accordscommerciaux.gc.ca

www.omc.gc.ca

Le Service des délégués commerciaux du Canada aide les exportateurs souhaitant tirer parti des débouchés à l'étranger

www.infoexport.gc.ca

Pour obtenir des exemplaires de cette brochure et d'autres publications du MAECI :

Service de renseignements (SXGI), ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Téléphone : 1 800 267-8376 (sans frais) ou (613) 944-4000

Télécopieur : (613) 996-9709

Courriel : enqserv@dfait-maeci.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 2003

N° de catalogue : E2-455/2003

ISBN 0-662-67224-0

